

Pour les familles

Conseil et guidance

Des infirmiers et des assistants sociaux travaillent au CASPS.



CASPS est la forme courte pour :

**Cellule d'Accompagnement Social
et de Promotion à la Santé.**

Promotion à la Santé

Les infirmiers sont responsables pour :

– Le PAI

PAI est la forme courte pour :

Projet d'accueil individualisé.

Un élève reçoit un PAI, quand il a :

- une allergie
- de l'asthme
- une maladie du cœur
- de l'épilepsie
- le diabète.

Pour ces maladies, le personnel du CDI
doit donner des médicaments aux élèves.

Dans le PAI est noté exactement
ce que le personnel du CDI doit faire.

– La santé

Cela veut dire par exemple:

– parler de l'hygiène corporelle,

cela signifie comment laver son corps

– parler de son bien-être,

cela signifie ce qu'on peut faire pour bien se sentir.

– La médecine scolaire

Les infirmiers du CDI aident le médecin scolaire.

Par exemple :

– de noter la taille et le poids

– de tester les yeux.

Accompagnement Social

Les assistants sociaux aident

les familles pour les questions :

- sur les lettres ou les formulaires
- sur l'argent
- sur l'assurance-dépendance
- sur l'allocation familiale
- sur les lits de répit.

Les assistants sociaux expliquent aux familles

les aides proposées par l'Etat.

Ils conseillent les familles sur :

- les structures d'accueil

Par exemple :

- maisons relais
- service CARR.



– les activités de loisirs

Par exemple :

– Special Olympics

– clubs sportifs.